ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les tarifs 2024 Primelin

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. Il nécessite un budget indépendant des autres dépenses de la collectivité. Afin d'équilibrer ce budget, le service doit être financé par une redevance perçue auprès des usagers qui bénéficient des prestations du SPANC.

		Tarifs €	
Redevance	Périodicité	1-20EH	21-199EH
Conception	À la demande	85	155
Réalisation	À la demande	125	255
Bon fonctionnement	5 ans après réalisation	105	105
Existant	Tous les 9 ans	125	205
Existant avec rejet d'eaux traités	Tous les 4/5 ans	65	105
Existant copropriétés	Tous les 3 ans	45	72
Vente	À la demande	125	205
Contre-visite	À la demande	55	55
Déplacement sans intervention	À l'occasion	35	35

2 catégories de tarifs

- **1 – 20 EH :** Assainissements d'une capacité inférieure à 20 équivalent-habitants, soit pour une maison individuelle moins de 20 pièces principales.
- **21 – 199EH :** Assainissements de 21 à 199 équivalent-habitants correspondant généralement à des campings, hôtels, restaurants, complexes sportifs….

Définitions des redevances

Conception : instruction de la demande d'installation d'assainissement**.**
Réalisation : contrôle des travaux d'installation avant remblaiement.
Bon fonctionnement : contrôle des assainissements récents l'année de leur cinquième anniversaire.
Existant : contrôle périodique des installations existantes depuis plus de 5 ans.
Existant avec rejet d'eaux traitées : contrôle périodique des installations avec rejet d'eaux traitées autorisé vers le milieu hydraulique superficiel.
Existant copropriétés : contrôle périodique des parties communes des installations des copropriétés.
Vente : contrôle préalable à la vente.
Contre-visite : vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle.
Déplacement sans intervention : correspond à un déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue, par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès.